

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 MAI 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.05. 60.B**

**Médiathèque -  
Travaux de  
déconstruction de  
bâtiments : appel  
d'offres ouvert**

**LE VINGT MAI DEUX MILLE DIX à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Gond Pontouvre - 16160 GOND PONTouvre suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mai 2010**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BEAUCHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE

<b>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE</b>	<b>Rapporteur : Madame GODICHAUD</b>
---	--------------------------------------

<b>MEDIATHEQUE - TRAVAUX DE DECONSTRUCTION DE BATIMENTS : APPEL D'OFFRES OUVERT</b>
---

Par délibération n°5 B du 28 janvier 2009 modifiée par la délibération n°53 B du 30 avril 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la déconstruction des biens immobiliers du site qui accueillera la future médiathèque d'agglomération.

Puis, par délibération n°215 du 15 octobre 2009, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer la demande de permis de démolir correspondante.

Après obtention du permis de démolir le 25 février 2010 et son affichage sur le site constaté par huissier le 9 avril 2010, il convient de procéder à une consultation pour choisir l'entreprise qui effectuera la déconstruction.

Le marché fera l'objet d'un lot unique comportant une phase de désamiantage préalable à la phase de déconstruction. La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 4 mois.

Le montant des travaux est estimé à 550 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mai 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>28 mai 2010</b>	<b>28 mai 2010</b>